

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'EXPLORATION COLONIALE

(*La Loi*, 24 juillet 1898)

D'un acte sous seing privé fait à Paris, le quinze juin mil huit cent quatre vingt dix huit, enregistré à Paris, le neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, folio 16.

Il appert :

Que la Société française d'exploration coloniale, ayant pour objet général des entreprises diverses dans les colonies françaises, a été constituée au capital de huit cent mille francs.

Un double de l'acte de Société a été déposé tribunal de commerce de la Seine, le douze juillet courant, et un autre au greffe de la Justice de paix du neuvième arrondissement de Paris le quinze du même mois.

Pour extrait :

L'administrateur délégué.

Marie Antoine *James* (ou *Jacques*) DUBOIS DE MOULIGNON

Né à Chaumont (Oise), le 20 sept. 1855.

Fils du peintre Léopold de Moulignon (1821-1897).

Marié à Paris, le 12 novembre 1888, avec Jeanne Pharaon de Balbaac.

Attaché au cabinet du directeur général de l'Exposition universelle de Paris (1888-1889).

Chevalier de la Légion d'honneur comme attaché au service des travaux et de l'organisation des sections françaises de ladite exposition (*JORF*, 30 octobre 1889, p. 5414).

Il travaille ensuite pour la Compagnie générale des omnibus.

Actionnaire de la Société des Freins Soulerin,

Administrateur de la Société civile d'études et d'exploration ouest-africaine,

de l'[Alangua and Comoë Goldfields](#) (1903),

de la Compagnie générale des voitures (1903-1920),

secrétaire du conseil d'administration de la Compagnie générale de construction à Saint-Denis (filiale des Wagons-Lits)[1906],

administrateur de la Roue pneumatique Parlinton (1909),

Décédé à Paris.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'EXPLORATION COLONIALE
(Société d'études coloniales de Belgique,
Recueil des sociétés coloniales et maritimes, 1902, p. 168)

Conseil d'administration : MM. J. de Moulignon (président), A. Rubay (adm. délégué), MM. le prince de Croy, A. Frenais, Émile Gautier, J. Teyssède, secr. du conseil. — Ing.-directeur des travaux et de l'exploitation de la mine : M. H. Vallée¹. — Objet : exploitation de mines d'or sur les terrains aurifères de l'Alangoua. — Capital social : 800.000 fr.

Société française d'exploration coloniale,
Société anonyme au capital de 800.000 francs
divisé en 8.000 actions de 100 francs.
Siège social rue Bergère, 30 bis, transféré boulevard des Italiens, 1 bis.
(*Bulletin municipal officiel de la ville de Paris*, 28 mars 1903)

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Paris, du 15 juin 1898, enregistré, sept personnes dénommées audit acte ont formé une société anonyme ayant pour objet :

L'exploitation des terrains aurifères des bassins du Comoe et du Mézan, territoire de l'Alangoua, colonie française de la Côte d'Ivoire, Afrique ;

L'acquisition ou l'obtention de toutes concessions nécessaires à cet effet ;

La cession de tout ou partie des droits à cette exploitation ;

Toutes exploitations agricoles, forestières, industrielles ou commerciales, et autres opérations accessoires.

La Société a pour dénomination « Société française d'exploration coloniale ».

Le siège social a été fixé à Paris, rue Bergère, 30 bis ; il a été depuis transféré boulevard des Italiens, 1 bis.

La durée de la société a été fixée à trente années à partir dudit jour (15 juin 1898).

Les fondateurs ont apporté conjointement et indivisément à la Société :

Les droits concédés par le gouverneur de la Côte d'Ivoire, suivant arrêtés des 17 août 1895, 20 août 1896 et 18 octobre 1897, pour l'exploitation d'un terrain de dix mille hectares de superficie situé dans l'Alangoua, terrain de forme carrée ayant pour centre le village d'Alangouanou ;

Les plans, devis, études et travaux relatifs à la délimitation et à l'exploitation dudit terrain.

Le fonds social, composé de ces apports, a été fixé à huit cent mille francs et divisé en huit mille actions de 100 francs chacune, réparties entre les fondateurs suivant les droits de chacun d'eux.

Il a été créé 30.000 parts de fondateurs donnant droit dans la répartition des bénéfices à une quotité fixée en l'art. 36 des statuts.

La société est administrée par un conseil de trois à neuf membres, nommés pour six ans par l'assemblée générale.

Ont été désignés par les statuts pour faire partie du conseil d'administration, pour trois ans, sans que leur nomination eût besoin d'être ratifiée par l'assemblée générale, trois des fondateurs ci-après nommés :

¹ H. Vallée : de la Société de recherches minières. On le retrouve dans [The Consolidated Goldfields of the Ivory Coast, Limited](#).

- I. M. Armand Frénais, industriel, demeurant à Paris, boulevard Richard-Lenoir, 65 ;
- II. M. Arthur Rubay, négociant, demeurant à Paris, rue Bergère, 30 bis ;
- III. M. Jules Teyssède, propriétaire, demeurant à Ville-d'Avray, 93, rue de Versailles.

Le conseil a les pouvoirs les plus étendus au nom de la Société en toute circonstance et pour faire tous les actes relatifs à son objet.

.....
M. Gustave Bucquet, propriétaire, demeurant à Paris, rue Delaborde, 5 (l'un des fondateurs), a été nommé commissaire de surveillance pour le premier exercice.

.....
Deux originaux de l'acte précité, constitutif de la Société, ont été déposés le 15 juillet 1898, l'un au greffe du Tribunal de commerce de la Seine et l'autre au greffe de la Justice de paix du 9^e arrondissement de Paris.

La présente insertion complète celles publiées dans le journal *la Loi* du 25 juillet 1898 et dans le Bulletin municipal officiel de la ville de Paris du 9 octobre suivant.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'EXPLORATION COLONIALE
Société anonyme constituée à Paris
(*Le Moniteur des colonies*, « La Côte-d'Ivoire », 1903)

Capital : 800.000 francs, divisé en 8.000 actions de 100 francs, entièrement libérées (actions d'apports).

(30.000 parts de fondateur).

Objet : exploration, recherches et exploitation minières à la Côte-d'Ivoire.

Concessions : cinq permis de recherches (24.000 hect.)

Conseil d'administration : MM. J. de Moulignon (président), A. Frenais, C[arlos] Corchon, Émile Gautier, F. Traffes.

Secrétaire : M. P. Boulanger.

Siège social : à Paris, 1 bis, boulevard des Italiens.

(Cette société a cédé à option ses concessions à un Syndicat anglais qui doit constituer une société territoriale et diverses sociétés d'exploitation).

1903 (22 mai) : vente de ses permis à l'[Alangua and Comoë Goldfields](#).